

**Séminaire International
Innovation et développement dans la santé:
l'intégration des médecines complémentaires et traditionnelles
dans les Systèmes sanitaires publics**

Florence 28-31 octobre 2008

Déclaration de Florence Médecines complémentaires et traditionnelles et santé publique : vers un système intégral de santé

Les participants au Séminaire International de Florence, à l'issue de trois jours de travail qui ont vu engagés les délégations et les professionnels de différents pays : **AFGHANISTAN, ALBANIE, ALLEMAGNE, AUTRICHE, BOLIVIE, CHILI, CUBA, EQUATEUR, EL SALVADOR, FRANCE, GABON, GUATEMALA, INDE, IRAN, ITALIE, LIBAN, MALI, MAROC, MOZAMBIQUE, REPUBLIQUE DOMINICAINE, SERBIE, SYRIE, SRI LANKA, SUISSE, AFRIQUE DU SUD, VENEZUELA**, les représentants des Agences des Nations Unies, ainsi que d'organismes de la coopération internationale et de la coopération décentralisée, affirment :

- Que le système de santé publique doit s'adapter et répondre avec une approche interculturelle pour garantir à tous l'accès à la santé et pour résoudre les maladies.
- Que le respect des droits humains est fondamental pour la réalisation de l'objectif de la santé dans un contexte de protection de l'environnement dans l'utilisation des ressources naturelles.
- Que le concept de Bien Vivre, défini dans certains pays d'Amérique latine, reconnaît dans la coexistence civile dans la diversité et l'harmonie selon les principes de complémentarité, réciprocité, inclusion et respect de la nature et de l'environnement, les moyens qui assureront la santé pour tous.

Affirment que les médecines complémentaires et traditionnelles :

- Ont une grande importance en tant que méthodes pour enrichir, renforcer et potentialiser les capacités des systèmes de santé publique pour améliorer la qualité et la durée de la vie ;
- Peuvent donner une contribution importante à l'amélioration et à la qualité des processus de développement économique et social ;
- Valorisent l'attention aux ressources naturelles et culturelles du territoire, en contribuant à améliorer la santé et le développement des communautés locales ;
- Constituent, par leurs capacités à enrichir le patrimoine de connaissances et de capacités opérationnelles, une démonstration de l'importance de sauvegarder les diversités entre les cultures ;
- Contribuent à rendre les structures sanitaires plus attentives à la santé intégrale, entendue comme bien être physique, mental, spirituel et social des personnes, de la nature et de l'environnement ;

Reconnaissent :

- Que les médecines complémentaires et traditionnelles ne doivent être considérées seulement comme un patrimoine historique, mais qu'elles sont aussi, grâce à leur constante évolution créative, un patrimoine du présent et de l'avenir de l'humanité et de l'environnement ;
- Les progrès réalisés dans de nombreux pays participants dans les processus d'intégration des médecines complémentaires et traditionnelles dans les systèmes de santé publique ;

- La richesse des expériences d'excellence des différents acteurs impliqués dans ces processus et la nécessité de divulguer les connaissances accumulées;
- L'importance du rôle des organisations de base, des institutions locales, des ONG et de la coopération internationale dans la mise en œuvre de la médecine traditionnelle dans les établissements de santé publique et dans l'articulation avec la médecine académique ou occidentale ;

Recommandent, en accord avec les orientations et les résolutions de l'OMS :

1. Aux gouvernements nationaux et, en particuliers, aux ministères de la santé de:
 - Renforcer le système de santé avec les contributions de la médecine complémentaire et traditionnelle.
 - Promouvoir et soutenir les processus de validation de l'efficacité des pratiques de la médecine complémentaire et traditionnelle dans un cadre de sécurité, qualité, efficacité et efficience.
 - Valoriser et protéger le patrimoine de connaissances, de plantes médicinales et de remèdes utilisés dans les médecines complémentaires et traditionnelles, et les défendre des spéculations des industries multinationales.
 - Réaliser des initiatives de formation du personnel qui œuvre dans les services socio-sanitaires pour améliorer leur capacité d'utiliser la contribution de la médecine complémentaire et traditionnelle.
 - Reconnaître et officialiser les pratiques de la médecine traditionnelle dans toute leur richesse, ainsi que le rôle des praticiens traditionnels.
2. Aux gouvernements des Régions et des Entités Locales, à leurs réseaux et aux acteurs sociaux des Communautés locales : d'inclure systématiquement dans leurs initiatives de coopération, le thème de l'articulation des médecines complémentaires et traditionnelles dans les systèmes de santé publique, en les considérant comme une partie intégrante du développement territorial ;
3. A l'OMS, au PNUD, au PNUE, au UNIFEM et à l'UNOPS, d'autres organismes de coopération internationale et les partenaires au développement, de soutenir le Réseau International des expériences d'articulation des médecines complémentaires et traditionnelles dans les systèmes de santé publique ;
4. Aux organisateurs du Séminaire : créer un Programme international de coopération pour le soutien au Réseau International sus mentionné et donner appui aux politiques nationales d'articulation des médecines complémentaires et traditionnelles dans les systèmes de santé publique ;
5. Aux participants à ce séminaire d'être actifs dans le Réseau international, en offrant leurs expériences, en contribuant à l'accumulation de connaissances et de pratiques, en enrichissant le travail des systèmes socio-sanitaires et en promouvant l'interculturalité.
6. Aux organisations de coopération des Gouvernements donateurs, de l'Union Européenne, des organisations intergouvernementales, des Régions et Entités Locales de soutenir politiquement et financièrement les systèmes de santé décidés à promouvoir l'articulation des médecines traditionnelles et complémentaires, ainsi que le Programme de Coopération internationale en appui au Réseau ;
7. A tous les acteurs engagés à promouvoir l'intégration des médecines complémentaires et traditionnelles dans la santé publique: travailler activement et se mettre en réseau dans le but de renforcer et diffuser leurs expériences;
8. A l'OMS, au PNUD, au PNUE, à l'UNIFEM à l'UNOPS et à toutes les institutions concernées : prévoir au cours de la prochaine année, l'organisation d'une nouvelle rencontre internationale, pour consolider et renforcer l'échange d'expériences dans l'intégration des médecines complémentaires et traditionnelles dans les systèmes de santé publique.